




VILLE DE GRACEFIELD
Au ♥ de la Gatineau

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

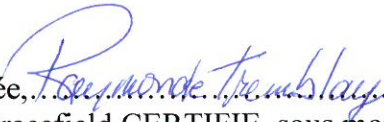
La Ville de Gracefield a, le 12 avril 2021 adopté le règlement numéro 209-2021, intitulé « **Règlement numéro 209-2021, le brûlage sur le Territoire de la Ville de Gracefield, abrogeant et remplaçant le règlement 12-2018** ».

Donné à Gracefield, ce 15^e jour d'avril 2021.


Raymonde Tremblay

Directrice générale adjointe et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, , Directrice générale adjointe et greffière adjointe de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 15 avril 2021, entre 8:00 et 16:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 avril 2021.


Raymonde Tremblay

Directrice générale adjointe et greffière adjointe